L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 27 JANVIER 1876. — 4?me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 27 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par S. Guinault, au No 153 de la rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse, meubles.

Par D. E. Morphy & Son, à l'entrepôt Boston, rue Lafayette, entre Camp et Magasins, bouteilles.

Par Vincent & Co, au Nos 62 et 64 de la rue de la Douane,— marchandises sèches, cotonnades Ripka, chapeaux feutre et laine.

Par Placide J. Spear, au No 45 de la rue des Marais—meubles.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins—habillements, chapeaux, casquettes, lingerie, malles, etc.

Domiciles.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Jeudi, 27 Janvier, 1876

Académie—Combinaison Harrigan et Hart;
Variétés—Col. Willoughby.
St-Charles—Miss Kate Fisher avec son fameux cheval.

Le recensement et les radicaux.

L'organe radical triomphe déjà et exprime sa vive satisfaction du passage du bill sur les circonscriptions électorales.

"Le dernier recensement, dit-il, établit une proportion d'environ 22 pour cent de votants et la proportion appliquée aux totaux des deux races donne environ 89,000 votants blancs contre 99,000 votants de couleur."

Si l'élection de 1876 devait être refaite après coup, par un nouveau bureau composé de gens comme Lynch, Longstreet, Herron, etc., non sur les résultats du scrutin, mais sur les chiffres du recensement, il est clair que les démocrates n'auraient pas beaucoup de chances de l'emporter. Mais il faut espérer que l'emploi de pareils procédés sera rendu impossible.

Malgré toutes les garanties qui seront introduites dans la loi sur l'enregistrement, il n'en sera pas moins très difficile d'empêcher les fraudes dans les paroisses où les fonctionnaires, les membres du jury de police et les juges sont tous radicaux.

Dans les paroisses comme St-Jacques, par exemple, où la population de couleur a été portée par les censeurs au double de ce qu'elle est réellement, les meneurs radicaux ne se feront pas faute de faire enregistrer les jeunes nègres au-dessous de 21 ans et de faire enregistrer ceux qui ont l'âge voulu dans deux ou trois precincts différents. Il faudra de la part des démocrates une extrême vigilance pour empêcher ou découvrir ces fraudes.

Le *Republican* félicite ironiquement les conservateurs d'avoir accepté le recensement, et il leur dit qu'ils pourront maintenant voter la liste républicaine ou rester chez eux, que cela ne fera absolument rien, attendu que la majorité des dix mille votants de couleur républicains les émancipera à jamais de la domination dictatoriale de la démocratie.

C'est peut-être trop se hâter de sonner le glas funèbre de la démocratie en Louisiane. Le premier avantage qu'un recensement frauduleux donne aux radicaux, ne peut avoir aucun effet sur le résultat, à moins que des fraudes analogues ne soient commises dans l'enregistrement des votants. Or, il n'est pas encore démontré que les démocrates se soumettront à ces fraudes.

Si l'enregistrement est fait d'une façon honnête et impartiale, si ceux-là seuls qui ont légitimement le droit de voter, participent à l'élection de novembre 1876, le radicalisme sera battu encore plus complètement qu'il ne l'a été en 1872 et en 1874. C'est aux démocrates de la Législature, s'ils veulent qu'il en soit ainsi, à prendre toutes leurs précautions et à exiger l'adoption d'une loi électorale qui puisse, autant que possible, fermer la porte aux fraudes. Ils devraient dû, selon nous, ne voter le bill des circonscriptions électorales qu'après le passage par le Sénat de la loi sur les élections.

La réduction des dépenses.

Les prodigalités et les folies du régime radical ont tellement grossi tous les chiffres des dépenses d'Etat, de ville ou de paroisse, que ceux qui proposent des réductions ont l'air d'avoir peur d'être trop exigeants. Nous avons remarqué cette disposition dans plusieurs des bills présentés. C'est là un grand tort. La situation des contribuables est telle que l'on ne peut y porter remède que par des réformes radicales dans le chapitre des dépenses.

L'assemblée générale doit commencer par elle-même, si elle veut prouver qu'elle a sincèrement le désir de faire quelque bien. Ce n'est pas aux budgets radicaux qu'elle doit comparer son budget, c'est à ceux d'autrefois. Les dépenses, de toute nature d'une session ne devraient pas s'élever à plus de quatre-vingt à cent mille piastres. Les impressions de l'Etat ne devraient pas coûter plus de trente mille piastres par an. Il y a beaucoup à réduire dans la quantité de matières qui sont habituellement imprimées ou publiées.

Le bill présenté par M. Walker sur ce sujet, outre le tort qu'il a d'abandonner le choix de l'imprimeur d'Etat à une coterie de fonctionnaires radicaux est loin d'être satisfaisant au point de vue des prix et de la réduction des dépenses.

Le bill de la Chambre sur les écoles publiques contient quelques bonnes dispositions, mais, sous d'autres rapports, il donne lieu à bien des objections. Les sommes dépensées dans les paroisses sous prétexte d'éducation, sont presqu'entièrement gaspillées sans aucune utilité, et il eût fallu trancher dans le vif et adopter un système entièrement différent.

Les dépenses générales de l'Etat, celles des paroisses, celles des villes doivent être réduites non pas de dix, de vingt pour cent, mais dans une mesure beaucoup plus large. Les salaires, les émoluments doivent être ramenés à des chiffres plus en rapport avec la situation des ressources publiques et la détresse générale. Voilà ce dont nos législateurs ne paraissent pas suffisamment pénétrés jusqu'à présent et nous voudrions les voir entrer dans une voie plus énergique pour tout ce qui touche à la réduction des dépenses.

L'ASSASSINAT DU COL. OFFUTT.—Des personnes arrivées en ville, donnent quelques détails sur la mort du colonel Offutt, assassiné, samedi dernier, à trois milles de la ville de Washington, paroisse St-Landry, et à un mille de sa résidence, par un homme de couleur du nom de Augustin.

Il a été tué d'un coup de fusil de chasse, dans son buggy. Le meurtrier a tiré sur lui par derrière.

Augustin, qui avait déjà dit à une négresse que le colonel avait été blessé et qu'on le soupçonnait d'avoir commis le crime, s'est enfui de sa cabane en apprenant que les citoyens le cherchaient. Aux dernières dates, il était caché dans un marais qu'entouraient cent hommes armés. Il est peu probable qu'il parvienne à se soustraire à la justice.

Le colonel avait soixante-huit ans; il jouissait de l'estime des habitants de St-Landry et de tous ceux qui le connaissaient. Ancien représentant de la paroisse à la législature de l'Etat, il avait mérité, par son honnêteté et son esprit de justice, l'estime et l'affection des nouveaux affranchis aussi bien que des blancs; il eût pu poursuivre, avec succès, la carrière politique que les votants lui rendaient facile, mais il avait préféré la vie privée aux agitations que d'autres ambitionnent.

La Louisiane perd en lui un bon citoyen.

—A la mairie du dix-huitième arrondissement, un garçon boucher se présente pour se faire inscrire:

—Comment vous appelle-t-on? lui demande l'employé.

—Comme ça, répondit le boucher, en mettant deux doigts dans sa bouche et donnant un coup de sifflet.

On l'a mis à la porte.

LE BUNKO.

Mr. Kellogg responsable.

Le jugement et l'acquittement du surintendant de police par le bureau métropolitain, sont purement et simplement une comédie. Le surintendant n'est ni plus ni moins coupable que les membres du bureau.

Nous avons dit que quand la police le voulait, elle pouvait fermer les maisons de jeu. Elle l'a fait au commencement de l'été parceque les gros bonnets fermant leurs établissements pour aller à Saratoga ou ailleurs, ne voulaient pas que les petits établissements profitassent de leur absence.

Nous pouvons donc affirmer que les maisons de jeu n'existent que par la tolérance de la police.

La police est sous le contrôle du bureau métropolitain.

Le bureau métropolitain a pour président ex-officio Mr Antoine, lieutenant-gouverneur de facto.

Qui nomme les autres membres du bureau et les remplace?—M. Kellogg.

Donc les maisons de jeu n'existent que par la tolérance de M. Antoine et de M. Kellogg.

Pourquoi M. Loan se contentait-il de faire rendre tout ou partie de l'argent volé aux victimes du bunko? Pourquoi ne les arrêtait-il pas?

Que le comité de la Chambre interroge Mr. Johnson, dont le nom vient d'être mêlé à l'affaire de bunko et qu'il lui demande s'il n'est pas le même Billy Johnson qui, un peu avant le 14 septembre 1874, se promenait en calèche avec Mr. Kellogg. Il arrivera peut-être à éclaircir bien des mystères.

Grand meeting à Bayou Sara.

DÉMISSION DES FONCTIONNAIRES RADICAUX.

Une dépêche reçue hier soir en ville annonce qu'il y a eu à Bayou Sara un grand meeting des citoyens de la paroisse Ouest Feliciana. Des résolutions analogues à celles des meetings de Clinton et de Baton Rouge y ont été adoptées.

Un comité de citoyens a demandé et obtenu la démission des divers fonctionnaires radicaux de la paroisse dénoncés comme corrompus ou incompétents.

Une commission de délégués doit probablement venir à la Nouvelle-Orléans apporter une copie des résolutions à M. Kellogg.

UNE SPECULATION.—Une maison de notre ville a reçu hier une dépêche d'Amsterdam annonçant qu'on faisait courir sur cette place le bruit que les coupons d'intérêt des Bons de la Louisiane ne pouvaient être payés faute de fonds. M. Kellogg, à qui la dépêche a été communiquée, a répondu que le bruit était complètement faux et que l'Etat avait des ressources pour faire face au paiement des coupons échéant en 1876. Le bruit, répandu à Amsterdam, n'était qu'une manoeuvre pour faire baisser les Bons.

COMPAGNIE FRANÇAISE.—Les artistes de la compagnie française sont partis lundi de New York et sont attendus aujourd'hui à la Nouvelle-Orléans.

La troupe débutera à l'Opéra samedi par la fine comédie de Sardou *Nos Intimes*; en voici la distribution: Dr Tholozan, Dalbert; Caussade, Richez; Marécat, Ménière; Abdallah, Jugger; Vigneux, Genneflier; Maurice, Vénitat: Albert, Gueymard; Cécile, Mme Lorniani; Mme Vigneux, Mme Renard.

La *Dame aux Camélias* sera donnée dimanche pour les débuts de Mme Juliette Clarence.

Les pièces qui seront jouées en suite sont: *Le Gendre de Mr Poirier, La Boule, Mlle Duparc, Séraphine, Par droit de conquête.*

Les soirées d'abonnement seront les mardis, mercredis, jeudis et samedis. Le montant des abonnements devra être payé avant samedi matin entre les mains de Mr Durand, administrateur de la compagnie qu'on trouvera au contrôle de l'Opéra jeudi et vendredi.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La foule continue à se porter à ce théâtre pour voir le drame militaire à grand spectacle *Colonel Willoughby*. La mise en scène est réellement admirable, l'interprétation bonne, et le steamer sur lequel se fait l'embarquement d'un bataillon, produit une vive sensation chez les amateurs d'effets scéniques.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Jamais, depuis la guerre, l'hiver n'a été plus gai et plus lucratif pour les lieux d'amusements publics, pour les théâtres surtout que cette année. A l'appui de cette assertion, nous n'avons qu'à citer l'Académie de Musique, qui, depuis l'ouverture de ses portes au mois de septembre dernier, a vu se succéder sur sa scène quantité de troupes dramatiques, burlesques et autres auxquelles notre public a fait un sympathique accueil. Celle qui, en ce moment, fait fureur, est dirigée par deux comédiens, Edward Harrigan et Tony Hart. Ces messieurs entrent dans une catégorie de nouvelle création appelée: *Speciality actors*, genre qui date de quelques années seulement, mais qui semble convenir fort au goût américain et qui chaque jour compte de nouveaux adeptes.

Comme toutes les autres, la troupe Harrigan et Hart a son répertoire exclusif qui ne se compose que de pièces arrangées pour ses principaux sujets; Harrigan remplit les rôles masculins et Hart les rôles féminins. Quant au personnel féminin, il est très peu conséquent. Il comprend deux femmes qui, bien qu'elles aient du mérite comme actrice, ont le défaut impardonnable d'être vieilles.

GRAND BAL ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.—La Société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans doit donner de samedi en huit, le 5 février prochain, son grand bal paré annuel. Le produit doit en être affecté à la caisse de bienfaisance. C'est à l'Opéra que le bal aura lieu et nous avons lieu de croire qu'il ne le cèdera sous aucun rapport aux bals précédents de la société dont le succès a toujours été croissant. Les demandes d'invitations pour dames doivent être adressées à la direction qui se réunira les lundis et les vendredis. C'est demain, vendredi, que la buvette, le restaurant et le vestiaire doivent être vendus, à l'encan à l'salle de la Société.

—ARTISTES EN VOYAGE.—Il se forme, en ce moment, à Paris, dit un journal, une troupe lyrique destinée à inaugurer le grand théâtre d'opéra français de Buenos-Ayres.

Nous trouvons dans la composition de cette troupe plusieurs noms d'artistes connus. D'abord celui du directeur, M. Gembrel, ancien pensionnaire de notre Opéra, où il a précédé MM. Obin et Belval dans d'importantes créations.

M. Gembrel s'est assuré le concours de Mmes Albaiza, Falconnet, Derassi, Melvil; MM. Cazeaux, Gadille, Augier, Clergeand, etc.; tous artistes de mérite. Il emmène, en outre, un personnel très nombreux de choristes et un corps de ballet des plus complets.

La troupe s'embarquera à Marseille le 5 avril prochain, pour une campagne qui durera six ou sept mois, et qui a de grandes chances de réussite; car ce sera la première fois que l'Amérique du Sud, exploitée jusqu'à présent par des compagnies italiennes, sera initiée aux beautés du grand répertoire français.

Une troupe dramatique composée de vingt-neuf personnes, dont plusieurs très jolies femmes, s'est embarquée au Havre à bord du steamer Balbec, qui est parti le 6 et se rend à Liverpool, d'où elle s'embarquera sur un steamer à destination de Port-au-Prince.

Pendant la traversée on répétera le *Tour du monde.*

—On causait du fameux brouillard d'il y a quinze jours.

—Comment avez-vous fait pour rentrer chez vous? demandait-on à un de nos amis qui demeure de l'autre côté de l'eau.

—C'est bien simple, dit-il, je me suis fait accompagner par un aveugle.

Une soirée littéraire et musicale à l'Institut St-Charles.

Nous avons promis un compte-rendu de la soirée musicale et littéraire, donnée avant-hier soir, par les élèves de l'Institut St-Charles, et nous n'avons garde de manquer à notre promesse.

L'excellente maison d'éducation dirigée par les demoiselles Labranche a une réputation trop bien établie pour que nous ayons besoin de renchérir ici sur cette réputation. Qu'il nous suffise de dire que les élèves de l'Institut St-Charles reçoivent une instruction solide et brillante à la fois, qui leur permet de paraître avec avantage lorsqu'elles font leur début dans ce que l'on est convenu d'appeler le monde.

Les demoiselles Labranche, qui ont succédé à Mme Macé-Lefranc, appartiennent d'ailleurs à une des familles les plus anciennes et les plus strictement honorables de la Louisiane, ce qui est une garantie additionnelle pour les parents qui leur confient l'éducation de leurs enfants.

La soirée littéraire et musicale d'avant-hier soir a été donnée en l'honneur de sept jeunes filles qui ont terminé leurs études et qui ont été les reines de la charmante petite fête de famille organisée à leur intention.

Ce sont Mlles Alice Blumenthal, Alice Generes, Aurélie Boissonneau, Elmire Marchesseau, Louise Marchesseau, Blanche Hague et Laure Hague.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'il y avait foule dans les deux salons de l'Institut et que la société était choisie: cela va de soi.

Le programme se composait de deux comédies, l'une en anglais et l'autre en français, qui ont été jouées avec entrain, et de plusieurs compositions, tant en français qu'en anglais, qui font honneur aux jeunes graduées. Mlle Alice B. a traité un sujet, assez difficile pour une jeune fille, "le Commerce," avec beaucoup de succès, et Mlle Aurélie B. a fait ses adieux d'une voix émue et avec un sentiment vrai qui a touché le public d'élite qui l'écoutait.

Comme de droit, la musique a occupé une grande partie de la soirée. La musique est le complément de l'éducation de toute jeune fille, et quoiqu'on puisse l'appeler du superflu, c'est, croyons-nous, un superflu bien nécessaire.

La partie musicale a donc été le côté brillant de la fête.

Deux choeurs, dirigés par Mme Cambier, la Danse des fleurs et Guillaume Tell, ont été enlevés par les jeunes filles, élèves de l'Institut. Dans le choeur de Guillaume Tell, Mlle Félicie F. a chanté un solo avec beaucoup d'éclat en même temps qu'une grande finesse d'expression. Cette jeune personne, élève de Mme Cambier, a été applaudie encore une fois dans la valse des Cent Vierges, qu'elle a chantée avec un brio remarquable.

Plusieurs airs et deux morceaux d'ensemble sur le piano ont été exécutés avec beaucoup de succès également, par les élèves de Mme Laudumiez et de Mme Cambier.

Le plus grand éloge, à notre avis, que l'on puisse faire aux professeurs, c'est de constater le succès de leurs élèves, et nous devons dire que les jeunes filles qui ont reçu des leçons de Mmes Laudumiez et Cambier leur font vraiment honneur.

La réputation de Mme Laudumiez comme professeur de piano est bien établie, et le jeu correct et brillant de ses élèves prouve qu'elles ont su profiter de ses leçons.

Nous signalerons Mlle Nelly C., qui a joué l'air de la Violette par Streabbog, Mlle Annie B., qui a joué "Il Furioso," par Rumel, Mlle Blanche H., qui a joué la Fanchonnette, par Ascher, et Mlle Laure H., qui a joué un air de l'Africaine, arrangé par Ketteler.

Les élèves de Mme Cambier, trois soeurs, Mlles Aurélie, Julie et Berthe B., ont droit chacune à une mention spéciale.

La première a exécuté un air de Norma, arrangé par F. de Croze, la seconde un air de Rigoletto, arrangé par Leybach, et la troisième un air d'Obéron, par Godefroid.

Toutes les trois ont fait preuve d'un talent déjà remarquable et doivent à l'artiste éminente qui a veillé à leur éducation musicale, beaucoup de délicatesse, de force et d'expression dans leur jeu, qui est entraînant et mouvementé, si l'on nous permet de nous exprimer ainsi, sans cesser pour cela d'être parfaitement correct.

Les morceaux d'ensemble, la valse de Faust et le Barbier de Séville, ont couronné dignement la fête et ont été parfaitement exécutés par Mlles Laure H., Blanche H. Aurélie B. et Julie B. les deux premières, élèves de Mme Laudumiez, et les deux dernières, élèves de Mme Cambier.

En terminant notre très agréable tâche de chroniqueur, nous prions les demoiselles Labranche de vouloir bien agréer nos remerciements pour avoir pensé à nous inviter à leur soirée, et de recevoir en même temps nos meilleurs souhaits pour la prospérité de leur excellente maison d'éducation.

DEUX FAITS CURIEUX.—Un correspondant du journal la *Liberté* rapporte un fait qui rappellera à nos lecteurs le projet d'expérience de Hunter dont nous parlions dans un de nos derniers bulletins, c'est-à-dire la congélation, comme moyen de conserver indéfiniment la vie.

Il arrive quelquefois par les grands froids que les habitants de Christiana achètent des limandes gelées; la cuisinière les met pendant une heure ou deux dans l'eau froide pour les faire dégeler; aussitôt qu'elles ont rendu toute la glace, elles commencent à sauter dans l'eau.

"Tant que les poissons sont gelés vivants, nous pouvons les conserver, dit le correspondant de la *Liberté*, soit jusqu'au premier dégel, soit en les mettant dans l'eau, car alors ils reviennent à la vie."

Comme nous le faisions observer dernièrement à propos de l'expérience de Hunter, c'est le procédé employé par M. Edmond About dans sa fameuse histoire de *l'homme à l'oreille cassée.*

En terminant, disons un mot d'un empoisonnement par le lait de chèvre, qui mérite d'être signalé. Il s'agit d'une petite épidémie observée récemment aux environs de Rome.

Un grand nombre d'habitants étaient atteints d'une irritation gastro-intestinale caractérisée par de la diarrhée, des vomissements, une soif intense et une diminution notable dans la température et la fréquence du pouls.

Les médecins soupçonnèrent le lait de chèvre, qui est d'un usage général dans le pays. Les animaux furent examinés par le vétérinaire et déclarés sains. Le lait fut analysé, ainsi que les déjections des malades, et l'on n'y trouva aucune trace de poison métallique.

Les soupçons se portèrent alors sur la nourriture ordinaire des chèvres et celle-ci se trouva contenir quatre plantes plus ou moins vénéneuses: *Clematis vitalba, Conium maculatum, Colchicum autumnale, Plumbago Europea.* Les vomissements et le lait avaient été analysés de nouveau, présentèrent les réactions chimiques propres à la colchicine.

Ces empoisonnements par le lait d'animaux paissant en liberté ne sont pas rares. Il n'est pas rare non plus de voir le lait d'animaux malades produire certains troubles plus ou moins graves chez les personnes qui en font usage. C'est ainsi qu'à Lyon plusieurs enfants auraient été littéralement empoisonnés il y a un mois avec le lait de vaches atteintes de la cocotte. On sait que dans cette maladie le lait contient une grande quantité de globules de pus.

DR. E. DECAISNE.

—56—

Souffrances inutiles.—Beaucoup de gens, faibles de constitution, avec des tendances bilieuses et dyspeptiques, souffrent sans nécessité toute leur vie. Leur existence est communément plus courte que celle des autres qui sont plus sains mais tant qu'ils vivent il arrive ordinairement qu'ils se doutent eux-mêmes ou qu'ils sont forcés outre mesure sans y trouver de l'avantage. Si on pouvait les engager à faire usage des "Hostetter's Stomach Bitters" pendant un temps, le retour de leurs forces, la restauration des organes digestifs et la disparition des symptômes bilieux, leur feraient saisir promptement la différence qu'il y a entre un remède qui détruit les causes et un autre remède qui affecte les symptômes seulement. Non seulement les Bitters sont un spécifique pour les peines qui attaquent l'estomac, le foie ou le canal intestinal, mais ils sont encore, par suite de leur influence vivifiante et restaurative sur le système entier, un admirable moyen de le protéger contre les influences atmosphériques qui engendrent les maux d'intestins.

CHRONIQUE DE LA VILLE. A la Quatrième Page.

Législature de la Louisiane.

Mercredi, 26 janvier 1876.

SÉNAT.

Le Sénat est appelé à l'ordre à midi.

M. Chadbourn présente une pétition des habitants de Kenner demandant que cette ville soit remise dans la paroisse Jefferson. L'impression est ordonnée et la pétition référée.

Un bill pour amender la Charte de Monroe est aussi référé.

Le sénateur Breaux donne avis d'un bill pour faire remise des taxes sur certaines terres de la paroisse Pointe-Coupée.

M. Burch présente une résolution jointe pour faire déclarer forfaits, à la requête de l'avocat-général, les privilèges et franchises du Mexican Gulf & Ship Island Canal Co. Déposé.

M. Brewster présente un acte demandant à la délégation de la Louisiane au Congrès de présenter un bill pour mettre de côté le montant perçu sur la taxe du coton dans le Mississippi, la Louisiane et l'Arkansas pour la construction des levées. Référé au comité judiciaire.

M. Brewster présente une résolution chargeant la délégation de la Louisiane au Congrès de faire passer un bill pour accorder des pensions aux vétérans ou aux veuves et orphelins des soldats de la guerre du Mexique résidant en Louisiane. Référé.

M. Whitney donne avis d'un bill fixant les salaires du maire et des administrateurs de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le greffier de la Chambre est annoncé et présente plusieurs bills, entr'autres le bill d'élection.

Une résolution présentée par Mr. Gla autorisant la nomination d'un comité pour rechercher les circonstances dans lesquelles des Bons de l'Etat ont été remis à la compagnie du Canal du Golfe du Mexique, est déposée sujette au règlement.

Mr. Massicot appelle le bill pour la protection du poisson et du gibier. Une longue discussion s'engage et le Sénat entre en séance exécutive.

Quand la séance est reprise, Mr. Robertson appelle le bill d'élection; l'impression en est ordonnée, ainsi que celle du bill sur les impressions de la ville.

Le Sénat s'ajourne à jeudi à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Quatre-vingt-dix-neuf membres répondent à l'appel nominal qui a lieu exactement à midi dix minutes. Le speaker Estilette préside.

Quelques journaux, on le sait, ont censuré la conduite de certains représentants qui, à tout propos, soulèvent des difficultés de détail, contestent la juste application du règlement et font perdre à la chambre un temps précieux. Le speaker a cru devoir ajouter le poids de son influence à celle de la presse, et, au début de la séance, a signalé, en la condamnant énergiquement, cette fâcheuse tendance de certains membres. Il leur a dit que le règlement était destiné, non à retarder les travaux d'une chambre, mais à en faciliter l'accomplissement. Il verra donc à ce que l'on ne s'écarte pas de ce but; il ne permettra pas les abus contre lesquels s'est élevée avec raison l'opinion. Il y a de grandes, d'indispensables réformes à opérer, le peuple les réclame, et il faut qu'elles se réalisent.

M. Demas, républicain de couleur, désigné nominativement par le *Democrat* et le *Picayune*, proteste contre l'intention que lui prêtent ces journaux de manquer de respect au speaker. Il reconnaît néanmoins avoir souvent réclamé la juste application du règlement, et il doit dire que le speaker lui a toujours donné tort quand il savait parfaitement que lui, Demas, avait raison.

M. Dupré ayant transcrit textuellement les paroles sorties de la bouche de M. Demas, passe le papier au greffier et demande que celui-ci en donne lecture à la Chambre. Le greffier l'ayant fait, M. Dupré propose de traduire M. Demas à la barre de la Chambre pour qu'il ait à s'excuser.

M. Demas demande au speaker si ses paroles constituent un manque de respect.

Le speaker répond qu'accuser le président de la Chambre de donner une décision contrairement à sa propre opinion constitue certainement un manque de respect.

Une grande émotion se manifeste dans la Chambre, le membre qui manque à ce qu'il doit à ses collègues et qui enfreint les règles de la bienséance, pouvant être expulsé.

M. Demas s'exécute et fait amende honorable. Il présente ses excuses au speaker et à la Chambre. Il répète néanmoins que les articles du *Picayune* et du *Democrat* ne reposent sur aucun fondement, et que les allégations qu'ils renferment sont fausses.

M. Dupré exprime l'étonnement que lui cause la conduite du représentant de St-Jacques. Mr Demas admet qu'il a accusé le speaker de décider des questions d'ordre dans un sens opposé à sa propre opinion, et il ose dénoncer des journalistes qui n'ont fait que lui reprocher le tort qu'il se reconnaît lui même, et pour lequel il vient de faire ses excuses. Quelle que soit, ajoute Mr. Dupré, mon aversion pour des affaires désagréables, je dois néanmoins convenir que si j'étais journaliste et que le représentant de St-Jacques tînt à mon égard le langage dont il s'est servi vis-à-vis de certains éditeurs, il aurait lieu de regretter son impertinence.

M. Demas continue à protester et déclare qu'il n'a jamais entendu manquer de respect au speaker.

Une résolution portant que les membres de comités obligés de voyager ne recevront que le montant des dépenses occasionnées par ces voyages, est référée au comité des voies et moyens.

Mr Bower présente une résolution enjoignant au comité des allocations de signaler à la Chambre les personnes employées au service de l'Etat, qui remplissent des places que n'a pas créées la Constitution, et d'indiquer le chiffre de leur traitement, afin d'abolir toutes les places inutiles et de réduire les salaires. Cette résolution est adoptée.

La résolution de M. Mitchell accordant, des experts au comité chargé d'examiner les comptes de M. Hunsacker, en sa qualité de président du comité des dépenses éventuelles de la session régulière de 1875, ainsi qu'au comité chargé d'examiner les affaires de la compagnie de navigation des Bayous Boeuf et Crocodile, est prise en considération et adoptée.

M. Hahn présente une résolution déclarant qu'il sera nommé un comité, de trois membres pour s'enquérir de la manière dont le trésorier d'Etat, auquel on reproche depuis longtemps d'agir d'une façon irrégulière, illégale et partiale, opère le paiement des warrants. Mr Hahn dit que l'opinion générale place le trésorier d'Etat à la tête d'une camarilla à laquelle il prodigue ses faveurs au détriment des créanciers publics.

M. Keating demande la prise en considération du bill de répartition représentative du Sénat.

M. Boore croit que le bill devrait être référé à l'examen d'un comité ou imprimé, avant que la chambre en fasse l'objet de ses délibérations.

M. Hahn dit que les deux partis se sont entendus au sujet du bill dont il s'agit et que toutes les opinions sont d'accord sur la mesure.

M. Keating appuie la déclaration de M. Hahn.

M. Booth répond qu'il voudrait simplement s'assurer si le bill est celui sur lequel les deux partis se sont entendus.

M. Gracien dit qu'il ne sait rien de la réunion à laquelle la mesure a été soumise. Il ne s'imposera, quant à lui, que de ce qu'il doit à ses commettants, et afin de pouvoir voter en connaissance de cause il demande que le bill soit imprimé.

La Chambre ordonne l'insertion du bill au procès-verbal qui doit être publié et le met à l'ordre spécial du jour de la séance de demain.

Nombre de bills sont présentés. Nous citerons entr'autres: — bill pour réduire le traitement du maire et celui des administrateurs de la ville de la Nouvelle-Orléans. Bill pour incorporer la société humaine de la Louisiane (pour prévenir les actes de cruauté envers les animaux.) Bill pour venir en aide à l'orphelinat de Seventh street de la Nouvelle-Orléans.

Mr. Wiltz, du comité des affaires de ville, rapporte un bill pour établir un hôpital pour le traitement de la variole. Le bill passe.

Le même membre, au nom du même comité, fait un rapport favorable aux bills suivants:

Bill pour abolir la place d'assesseur d'Etat à la Nlle-Orléans et pour confier l'estimation des propriétés foncières, pour la ville et l'Etat, à l'administrateur des assessments.

Bill pour réorganiser la police de la Nlle-Orléans et en confier le contrôle aux autorités municipales.

Bill pour décharger la ville de tous frais relatif à l'enregistrement des naissances, décès et mariages.

Bill pour suspendre la collection des taxes de dessèchement à la Nlle-Orléans.

Mr Hammond, du comité des impressions, rapporte un bill relatif à la publication des annonces judiciaires à la Nlle-Orléans.

L'ordre du jour appelle le bill pour abroger la loi relative aux impressions publiques et pour substituer une nouvelle méthode à l'ancienne. Ce bill passe par 69 voix contre 11. M. Hahn refuse de voter parce qu'il est, dit-il, actionnaire du *N. O. Republican*, et conséquemment intéressé personnellement dans la question. En vertu du projet de loi dont il s'agit, le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, le speaker de la Chambre des Représentants, le secrétaire d'Etat, l'auditeur et le trésorier sont autorisés à passer un contrat, le 1er avril de chaque année, pour les impressions de l'Etat, "aux conditions les plus modérées et les meilleures."

La Chambre s'ajourne.

—Si le Vésuve est menaçant, l'Etna ne se tient pas non plus parfaitement tranquille, dit une correspondance de Sicile adressée à l'*Observatore Romano* du 1er janvier. Vers les sept heures du soir, le 19 décembre, on a remarqué que dans la partie orientale du Mont-Gibel il sortait d'un cratère secondaire une fumée dense mêlée de vapeurs rougeâtres. A Acireale, on a de plus observé qu'entre la fumée il sortait des flammes à diverses reprises; dans la même île, le lendemain soir, sur les dix heures un quart, on a ressenti un léger tremblement de terre ondulatoire. Et ce qu'il y a d'admirable dans l'aspect de l'Etna, à ce moment de l'année, c'est que pendant que le géant jette ces flammes de ses flancs, sa tête est couverte de neige.

Décédée, hier après-midi, à une heure, à l'âge d'un mois, MARIE ALINE, fille de G. E. Palmant et de Léontine Delpuget.

Le corps est exposé chez son père, encoignure des rues St-Louis et Galvez, d'où le convoi partira aujourd'hui, jeudi, à quatre heures précises.

Salle du Vigilant Steam Fire Company No 3, Nlle-Orléans 26 janvier 1876.—Avis est donné aux membres de cette Compagnie de s'assembler, en grand uniforme, à la maison de pompe, AUJOURD'HUI, jeudi, 27 du courant, à deux heures de l'après-midi, pour assister aux funérailles de leur frère exempt IGNACE SEILLINGER.
Par ordre de C. EICHINGER, Foreman.
L. C. BOUCHEREAU, Secrétaire.
N. B.—Les compagnies de pompiers sont invités à assister à l'enterrement.

MESSE.
Un service funèbre sera célébré jeudi 27 janvier à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme du DR. RIBOT, à l'Eglise Ste-Marie (Archevêché). Les amis du défunt sont invités à y assister.
De la part de sa veuve. 25 jan—3t

MESSE.
Une messe sera dite, vendredi prochain, 28 janvier, à la Cathédrale St-Louis, à six heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de FRANCES VALDEZ, née Romano. Ses parents et amis sont invités à y assister.
De la part de son époux.
26jan—2t

Entrepot de Tapis et de Rideaux
VENTE EN GROS ET EN DETAIL.
No 17 DE LA RUE DE CHARTRES
TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelles, etc.
TOILES CIREES—anglaises et américaines.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—Couvertures de Tables et de Pianos.
ETOFFES A RIDEAUX et à Meubles.
BROCATELLES, COTELINES, Reps, etc.
BURLAPS, par balle, pièce ou yarde.
A. BROUSSEAU & SON.
23jan—3t PPDMJ

Comité central démocrate conservateur de l'Etat.—Ce comité se réunira le MARDI, 10 février, à sept heures du soir dans la salle P de l'Hôtel St. Charles, à la Nouvelle-Orléans.
J. C. MONCURE,
Président de la convention des démocrates conservateurs de l'Etat. 27jan—

AVIS IMPORTANT
Aux Marchands et aux hommes d'affaires.
Si vous vous proposez de transporter ailleurs vos bureaux,
Si vous vous proposez de changer votre raison sociale,
Si vous voulez que vos ordres soient remplis promptement,
Si vous voulez un travail propre et bien fait,
Si vous tenez au bon marché.
YOUR PRINTING AT THE EUREKA OFFICE ... CHEZ STREET
J'ai un assortiment complet de caractères neufs et de presses de tout genre. Etant imprimeur de profession et remplissant vos ordres depuis douze ans, je suis que vous serez parfaitement satisfaits.
A. M. MILLER, Propriétaire.
27jan—3m

ON DEMANDE deux femmes blanches responsables, parlant le français—l'une pour faire le ménage, coudre et prendre soin de deux enfants; l'autre pour faire la cuisine et s'occuper du ménage. On exigera des recommandations de la dernière personne qui les a employées. S'adresser, de 8 heures à midi, au No 179 de la rue St. Charles, entre Philip et First.
27 janv—2t, jen & dim.

A louer.
LE magnifique magasin Nos 44, 46, 48 rue Peters, formant l'encoignure du "Natchez Alley," antérieurement occupé par MM. Briggs, Payne & Co.
S'adresser à A. ROCHEREAU & CO.,
23janv—3t 42 rue St-Louis.

Consulat de France à la Nouvelle-Orléans.
EN vertu d'un décret de S. Ex. M. le Maréchal Président de la République, le Tarif des Droits de Chancellerie vient d'être modifié.
Dorénavant il sera payé
Pour les légalisations de signatures, 2
Visa de Patente de Santé, 2
Manifestes de navires, 2
Au change fixe de 5 f. pour un dollar.
LES ACTES
de la 1re classe auront à payer $1 75 papier
La N.-O., ce 21 Janvier 1876.
Le Consul Gérant
Vicomte PAUL d'ABZAC.
21 jan—

Réouverture de la salle de billards des Variétés.
CETTE salle sera ouverte JEUDI SOIR, 27 courant, à 7 heures du soir. Elle contient six tables de billard de la fabrique de H. W. Collender, genre Bovel, et tout y est disposé pour l'agrément des clients. Le propriétaire invite ses amis et les amateurs du jeu de billard à assister à l'ouverture.
LOUIS ABRAMS, Propriétaire.
N. B.—Prix du billard: le jour 40 cents l'heure, le soir 60 cents. 26janv—1t

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs du Southern Syrup, Cordial and Liquor Manufactory, M. JEAN CAZENONNE a été élu président, à l'unanimité, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de M. P. Pons.
JOSE BARNES, Secrétaire.
N. O., 24 janvier 1876. 25janv—3t

M. Maurice Barnett,
No 34, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville.
A l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il se chargera de Prêts sur hypothèque, Achat et Vente de Propriétés, Locations, Collections, &c.
Le Paiement des Taxes arriérées et autres sera l'objet d'une attention toute particulière et au taux le plus libéral. 25 janv—1 mois.

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
ELKIN & CO.,
168......RUE DU CANAL......168
REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de
TAPIS VELOURS ET BRUXELLES,
TAPIS TROIS PLIS ET INGRAIN,
TOILES CIREES,
NATTES COCO ET ROTIN,
STORES ET CORNICHES,
ETOFFES A RIDEAUX.—TERRYS, REP BROCHÉ.
A un bon marché extrême, au comptant.
4oct—6m

Vente à l'encan, pour clôre, P. MALLARD,
Au No 35 de la rue Royale.
CETTE maison, établie depuis longtemps et si bien connue, écoulera tout son stock de meubles, articles de fantaisie et articles de ménage, par l'entremise de PLACIDE J. SPEAR, encanteur, à dater de VENDREDI, 28 janvier 1876.
Dans l'intervalle, elle vendra à une grande réduction de prix, jusqu'à l'encan.
Venez examiner le stock.
Les personnes qui ont des articles en emmagasinage sont priées d'en venir prendre possession en réglant leur compte, car s'ils ne sont pas réclamés ils seront vendus à l'encan.
16 jan—1P

DITES-LEUR.
DITES à vos amis que Fernandez & Villa ont un stock de cigares qui ne peut être égalé.

Achat d'or, d'actions, de coton et de tabac.
LES soussignés achètent aux conditions les plus libérales, de l'or, des actions, du coton et du tabac.
Ils font des avances satisfaisantes sur consignations, négocient les privilèges d'actions d'après un principe entièrement nouveau, négocient les emprunts et garantissent de contenter leurs clients.
Envoi gratuit des listes de prix et des circulaires.
Charles Smedley & Co.,
Banquiers et Courtiers.
40 Broad St., New-York, près les Bourses d'or et de changes.
16janv—3m

CIGARES, CIGARES.
TOUS les magasins de cigares de première classe, vendent les cigares Legal Tenders et Comme il faut de Fernandez & Villa.
5 déc—

La célèbre Mme Léonce,
A l'honneur d'annoncer à ses clients et amis que pour cause d'agrandissement, elle a transféré son office à l'encoignure des rues Bourbon et Orléans.
Elle continuera, comme par le passé, à y donner des consultations, prédisant l'avenir, s'occupant des tracas de famille, mariages, billets de loterie, etc.
Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent traiter par correspondance.
Franco—Post office, Boîte 1270,
ou à sa résidence, 104 rue Bourbon, encoignure Orléans.
12janv—1m

FAITES EN L'ESSAI.
FERNANDEZ & VILLA vendent des cigares dits Legal Tenders et Comme il faut. Faites-en l'essai et vous les aimerez.
5 déc—

MARKS BROS & CO.,
IMPORTATEURS —ET— Marchands Commissionnaires
DE MARCHANDISES SÈCHES ET ETRANGÈRES,
VINS, LIQUEURS, GROCERIES, &C., &C., &C.
Au No. 41 de la rue des Magasins, (Au premier.)
Ont reçu par les derniers arrivages de Bordeaux, de Marseille et d'autres ports étrangers et offrent, aux plus bas prix du marché, en Douane et en dehors de la Douane,—les marchandises suivantes:
500 caisses Sardines à l'huile,
250 boîtes Absynthe "E. Pernot,"
250 boîtes Vinaigre "J. Cessat,"
100 barils do do
120 boîtes Vinaigre "Jonneau Fils,"
330 1/8 pipes Cognac, O. Dupuy & Co., Martell & Co., J. Robin & Co.
150 caisses Cognac, O. Dupuy & Co, Gautier Frère, J. Hennessey & Co., J. Robin & Co.
100 paniers Champagne, Carte Blanche et Noire, T. Roederer & Co.
100 caisses do do J. Mumm & Co.
200 boîtes Kirsch, Dubied Père et Fils,
10 do Peppermint,
do Vermicelli,
250 do Macaroni,
do Vermouth, Noilly Prats & Co.
80 do do Meckelemburg,
10 caisses Saucissons de Lyon,
400 paniers Huile Douce, grandes et demi bouteilles, J. Plagniol,
500 paniers do do Possel Fils,
200 caisses do Salade do
60 barriques Burgundy Port,
50 barils Vin de Malaga.
50 paniers Bouteilles à vins.
60 colis Paille à bouteilles.
20 barriques Vin Rouge, St-Emilion,
do do Margaux, Medoc
200 1/2 do Vin Blanc Graves,
100 caisses Fruits assortis, au jus et à l'eau-de-vie,
120 boîtes do Capres,
caisses Vin Rouge, Grand Vin Medoc,
do do Domaine du Pouy,
do do Domaine de la Tour
do do St Emilion,
do Vin Blanc, Graves,
10 boucauts Prunes Sèches,
10 boîtes Olives,
50 do Anchois désossés,
50 do Moutarde,
5,000 Bouchons assortis,
5,000 Capsules pour bouteilles,
caisses Pruneaux en bocaux de grosseurs assorties.
caisses Vins d'Italie du Vésuve, Lacrima Christi, Falerne, rouge et blanc, Capri, rouge et blanc, Malvasia, Greco, Muscato, Marsala;
caisses Macaroni d'Italie, Jus de Cerises.
caisses Liqueurs françaises assorties, de E. Lalande Fils, comprenant Curaçao, Marasquino, Cacao, Vanille, Pousse Café, Chartreuse, &c.
250 caisses Cognac, Jules Bellots & Co
100 do do Cloche, 1858 do
100 do do en carafons do
50 do do cheval noir do
50 1/8 pipes Cognac 1795 do
Seuls agents pour la Louisiane, Texas et le Mexique.
Nous avons en magasin et recevons, par chaque arrivage d'Europe, un grand stock de Marchandises Sèches Etrangères, choisies de saison, des "Notions" et des articles de fantaisie de toute espèce, pour le commerce de la ville et celui de la campagne.
Nous avons aussi—en Douane—un choix de toute espèce de Marchandises sèches étrangères et d'articles de fantaisie qui conviendraient aux marchés du Mexique et des Antilles.
Nous les vendrons à bon marché et à des conditions raisonnables.
MARKS BROS. & CO.,
Au No 41 de la rue des Magasins.
jan—1m Au premier.

FANCY GROCERIES,
Thés, Cafés, Chocolats.
LE soussigné annonce au public qu'il part de son bel assortiment de FANCY GROCERIES, VINS & LIQUEURS, où on trouvera un choix de Cafés, Chocolats et Thés (noir et vert à 50 et 60 cts la livre, 1ère qualité).
Les CAFÉS sont grillés et moulus frais tous les jours.
Les marchandises sont délivrées à domicile.
A. N. TOURNE, 19, rue Royale.
23janv—6t

CIGARES, CIGARES,
ENFIN, il a été fait une découverte qui réjouira les fumeurs. Allez chez Fernandez & Villa et faites-y l'essai d'un Pony.
5 déc—

LE MEILLEUR DES ENGRAIS DU SUD.
ENGRAIS DE STERN
SUPER PHOSPHATE D'OS ET OS PURS PULVÉRISÉS.
POUR FAIRE DE BELLES RÉCOLTES EMPLOYEZ LE STERN'S RAW BONE SUPER PHOSPHATE.
En offrant aux planteurs des engrais bien connus et que fabrique le STERN'S FERTILIZER AND CHEMICAL MANUFACTURING COMPANY (manufacture d'engrais et de produits chimiques de Stern) nous sollicitons respectueusement votre patronage.
Le SUPER PHOSPHATE D'OS ET LES OS PURS MOULUS, dont la fabrication repose sur des principes scientifiques et qui sont précieux pour l'agriculture, sont supérieurs, sous le rapport de l'économie et de l'efficacité, à tous les agents qui servent à enrichir le sol. Nous référons les acheteurs aux nombreux consommateurs du Sud; ils en ont fait l'essai et les ont reconnu, à l'unanimité, comme les meilleurs engrais de l'époque.
Notre grande expérience et les facilités que nous avons pour nous donnent d'incontestables avantages sur tous les concurrents.
Le Dr Joseph Albrecht, dont la réputation de chimiste est bien établie, dirige la fabrication; il ne néglige rien pour faire un Super Phosphate qui rend au sol la nourriture minérale que la culture lui enlève.
C'est le premier des engrais pour la production du coton, du sucre et des céréales. Nous désirons seulement qu'on l'essaie puis qu'on le compare avec les nombreuses imitations inutiles qui se débitent aujourd'hui sous les noms d'engrais, de guano, &c.
Voici nos prix sur la base du comptant ou de billets acceptés en ville à satisfaction:
Super Phosphate d'os par tonneau de 2000 livres......$65
Os purs moulus fins, par tonneau de 2000 livres......$45
Dans des sacs de 200 livres, net.
Nous faisons un escompte de dix pour cent aux personnes qui en achètent de grandes quantités aux prix ci-dessus.
Nos facilités pour la fabrication du
NOIR ANIMAL, DES ACIDES SULFURIQUE, NITRIQUE ET MURIATIQUE SONT INCOMPARABLES.
La FABRIQUE est dans la rue des Français, près le Canal Marigny.
L'ENTREPÔT est dans la rue des Champs-Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain.
Pour plus de détails, s'adresser à nos bureaux
No 14 de la rue de l'Union.
C. M. SORIA, Président.
PAUL ROBELOT, Secrétaire et Trésorier.
J. L. MEYER, Agent Général.
22janv—4m

C'EST POSITIF.
L'ÉLITE de la population de la ville du Croissant, fume les célèbres Legal Tenders de Fernandez & Villa.
5 déc—

Tous les Citoyens de la Nouvelle-Orléans
Intéressés à la prospérité de la ville, sont invités à assister à
Une Grande Assemblée
qui aura lieu, à la SALLE ST. PATRICE, JEUDI SOIR, 27 Janvier, à 7 heures, A l'effet d'assurer le prochain achèvement du CHEMIN DE FER DE LA NLLE-ORLEANS ET DU PACIFIQUE, chemin qui doit relier la Nlle-Orléans au vaste et riche Etat du Texas. On renseignera le meeting sur la nature et la perspective de l'entreprise.
Les citoyens distingués dont les noms suivent harangueront l'assemblée: l'Hon. I. G. MANNING, de la paroisse Rapides; l'Hon. J. B. ELAM, de la paroisse De Soto; le Genl. A. E. HAWTHORNE, de Marshall, Texas; le Genl. CYRUS BUSSEY, de la Nlle-Orléans; le major JNO. H. NEW, de la Nlle-Orléans. 23 janv—au 28

AVIS.
A NOS CLIENTS ET AU PUBLIC.
153 rue du Canal, Janvier, 1876.
Nous appelons respectueusement votre attention à notre vente d'écoulement annuelle de MARCHANDISES D'HIVER que nous offrons maintenant, à des prix énormément réduits. Toutes les marchandises d'hiver doivent être vendues sans égard aux prix coûtants comme nous désirons opérer un écoulement complet par le 1er Février.
En conséquence, nous désirons vous informer que depuis le 1er de cette année nous ne débitons nos marchandises à personne. Pour toutes les marchandises que nous vendons nous exigeons un paiement comptant au magasin ou en délivrant les marchandises, ou bien encore, nous acceptons des billets payables à vue aux bureaux. A cette règle, il n'y a positivement pas d'exception.
Beaucoup de nos anciens clients auxquels nous débitions les marchandises, peuvent trouver cela désagréable: mais après mûre réflexion, nous avons adopté ce système de conduire nos affaires et sommes certains qu'en agissant ainsi, nous fournissons un moyen d'économie à tous ceux désireux d'acheter pour du comptant. Vous remerciant des faveurs à nous accordées, nous demeurons
Respectueusement,
23 jan—ct M. L. BYRNE & CO.

HYGIENE.
APRES le déjeuner, fumez un cigare Pony de Fernandez & Villa.
déc—

Société Culinaire philantropique de la Nouvelle-Orléans.
AVIS! Des propositions cachetées seront reçues au No 127 rue des Remparts, jusqu'au 1er février 1876 pour la location de la barre, du vestiaire, et du privilège de la vente des vins du Restaurant, pour le GRAND BAL COMPLIMENTAIRE donné par la SOCIETE CULINAIRE le 12 février à la salle de l'Exposition.
Les offres devront être faites pour chaque objet séparément.
Le Secrétaire E. B. CHAZOT. 20 jan—11t

139......Rue de Chartres......139
C. ROUYER,
NICKELAGE,
Argenture, Bronze, Horlogerie, Bijouterie, Lunettes.
RÉPARATIONS DE TOUTES SORTES.
4janv—3m DMaJ.

Riz de la Caroline, pour plant.
QUELQUES centaines de barils de RIZ blanc de seconde année pour plant. Ce riz n'a presque pas de rouge—moins d'un pour cent, garanti—et se vend en lots au gré des acheteurs. Il passe bien dans le moulin, trouvant aisément des acheteurs et rapporte un bon prix. S'adresser à
GEO. CAMMACK.
Au No 64 de North Peters street,
Moulin à riz de Thompson. 21janv—1m

UN FAIT ETABLI.
TOUT le monde fume les cigares de Fernandez & Villa, dits Ponies de choix et Comme il faut.
5 déc—

ELITE CLUB ROOM,
40......Rue St-Louis......40
Entre Chartres et Passage de la Bourse.
Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.
BOISSONS à 10 CENTS LE VERRE.
19déc—1an

Avis.
UN bon agent cotonnier, établi en Alsace depuis plus de seize ans, demande la représentation d'une maison de premier ordre.
S'adresser au bureau du journal.
29déc—1m

CADEAUX DE FETE.
MESDAMES, si vous voulez faire un présent élégant à vos amis, achetez leur chez Fernandez & Villa, coin Royale et Douane, une boîte de cigares, dits: Comme il faut.
5 déc—

C. E. Girardey,
CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, ACTIONS, &c.,
Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles.
Samedi, 29 janvier—Du consentement des parties pour payer une hypothèque, le grand terrain et la belle maison en bois et à étage, No 74 de la rue Félicité, entre les rues Chippewa et Annunciation.
Cet excellent emplacement de commerce—le magasin et maison en briques et à étages, formant l'angle N E des rues Julie et Commerce.
L'agréable cottage en bois, No 115 de la rue Kerlerec, entre les rues St. Claude et Marais.
Le grand terrain et le cottage double, en bois, dans la rue Live Oak, entre les rues Constantinople et Austerlitz.
La maison en bois et à étage, No 374 de la rue St-Charles, entre les rues Thalie et Melpomène.
La maison en bois et à étage, No 245 de la rue Clara, entre les rues Euphrosine et Calliope; Pour compte de la succession de L. F. Généres:
14 Bons 7o/o de la ville de la Nouvelle-Orléans, lettre N, dus en 1895, de $1000 chaque.
2 Bons 7o/o de la ville de la Nouvelle-Orléans, lettre G, de $1000 chaque.
25 Bons des Water-Works de la ville de la Nouvelle-Orléans de $1000 chaque,
10 Bons 8o/o de la Compagnie des Levées de l'Etat de la Louisiane, de $1000 chaque, dus en 1891, l'intérêt payable en mai et novembre de chaque année.
1000 actions de la Compagnie des Levées de la Louisiane, d'après les certificats Nos 278 et 279 des actions préférées de la dite Compagnie.
2 Bons des Water-Works de la ville de la Nouvelle-Orléans de $1000 chaque.
3 Bons consolidés de l'Etat de la Louisiane de $1000 chaque.
Samedi, 5 février—Pour la succession de feu Cornelius McCormick—la grande propriété qui forme l'encoignure N. O. des rues Constance et Melpomène.
Le grand magasin et maison formant l'angle S. E. des rues Carondelet et Girod.
Le cottage en bois formant le coin S. E. des rues Rousseau et Adèle. La maison en bois No 310 de la rue Conti entre les rues Roman et Derbigny.
Samedi, 12 février.—Les deux magasins et maisons en briques et à étage, Nos 341 et 343 de la rue Vieille-Levée, près la rue Esplanade et le marché français.
La maison en briques et à étage No 127 de la rue du Quartier, entre les rues Bourgogne et Dauphine.
Un cottage double vis-à-vis de la place Washington, No 60 de la rue des Français.
La maison basse en bois, Nos 124 et 126 de la rue Ste-Anne, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
Cinq beaux terrains pour bâtir dans la rue du Canal, entre les rues Dorgenois et Rocheblave. Quatre terrains dans la rue du Canal, entre les rues Dorgenois et Broad. Cinq terrains dans la rue Conti entre les rues Rocheblave et Dorgenois.
Samedi, 19 février.—Pour la succession de feu John T. Beckmann, la propriété bien connue sous le nom de "George's Coffee House", à l'angle des rues Seconde et Water.
La maison en bois et à étage, No 70 de la rue Race, entre les rues St Jean-Baptiste et Religieuses.
De consentement, pour payer une hypothèque—vente sans limite—Le magasin en briques et à trois étages, No 20 de la rue Natchez, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas.
L'agréable maison basse et à mansarde, No 164 de la rue des Ursulines, entre les rues Remparts et St-Claude. La grande maison à deux corps de logis, No 173 de la rue Marais, entre les rues Dumaine et Ste-Anne. La maison basse en bois et la maison en briques et à étage, No 275 de la rue St-Claude près l'Eglise St-Augustin, entre le Chemin du Bayou et la rue des Ursulines. Six maisons en bois formant le coin N. O. des rues Claiborne et Dumaine.
La maison en bois et à étage, avec jardin, No 338 de la rue Prytania, dans un des plus charmants quartiers du Quatrième District.
Le magasin et maison en briques et à quatre étages, No 142 de la rue Royale, entre les rues Ursulines et St-Philippe.
Jeudi 24 février—Pour la succession de feu L. F. Généres, l'habitation sucrière "Bohemia" en état d'être exploitée, située à 49 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, rive gauche du fleuve, dans la paroisse Plaquemines.
Les habitations sucrières "Victoria" et "Vieva" au complet, situées dans la belle section du Têche, paroisse Ste-Marie, près les villes de Pattersonville et à 8 milles de la ville de Brashear. Vente à de longs termes avec des conditions faciles.
Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.

HÉBERT & CIE.,
(MAISON FONDEE EN 1835.)
59 ---- RUE DE CHARTRES ---- 59
[COIN BIENVILLE.]
LIBRAIRIE FRANÇAISE,
Articles pour Bureaux.
Abonnements à tous les Journaux
DE MODES, DE SCIENCES, &C., &C.
L'Illustration, le Monde Illustré, Livres et articles pour Ecoles,
CARTES A JOUER, DOMINOS, DAMIERS, LOTOS, BOSTONS.
40,000 Rouleaux de Papiers Peints,
A VENDRE A UN RABAIS CONSIDERABLE.
CABINET DE LECTURE.
25 déc—1m MJD

FINE COGNAC. WINES, OLIVE OIL,
SIGNOURET FRERES — TRADE F.S MARK — BORDEAUX
COGNAC — HUILE
FINE CHAMPAGNE, — D'OLIVE VIERGE.
Châteaux Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Latte, Léoville, Larose, St-Julien, Fleirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Sommes, Barsac, Graves, etc., etc.
BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur st.
Also at Agents' prices, at the Importers,—A. Lanata, Schmidt & Ziegler, Smith Bros' & Co, E. J. Hart & Co., Clark & Meader, Ernest C. Villeré, Thos. H. Handy & Co.
24 oct—1an

J. MANDIN & CIE.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur ------ Nouvelle-Orléans,
— SEULS AGENTS DU —
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.
—ET DES VINS DE—
Chateau Bellevue de P. Salin Fils.
Chateau de France de P. Bruyère.
Graves d'Ambarès, Duclos Frères, &c., &c.
23 déc—1m

A. W. MOFFETT,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.
ON TROUVERA CONSTAMMENT CHEZ LUI:
BOIS DE CHENE, FRENE, HICKORY, PEUPLIER, NOYER, CEDRE, PIN JAUNE ET PIN BLANC, CYPRES, PLANCHES ET A PLAFONDS, PLANCHES A ETAGERES, LATTES, BARDEAUX EN CYPRE; PORTES, CHASSIS, JALOUSIES, LA MAISON SE CHARGE DE SCIER, SUR COMMANDE, JANTES, FLECHES DE CHARRETTES, ETC.
Chantier et Moulin, sur la Levée, au pied de la rue Urquhart, à un îlet au-dessous de la rue du Canal.
26 déc—3m.D.M.J.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE L. MONTEGUT & CO.
A constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MEDICAMENTS PATENTES, Français, Anglais et Américains, EAUX MINERALES naturelles et factices.
Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec du SODA WATER glacé, aussi EAUX DE VICHY et de SELTZ, DA glacée.
Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins.
Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.
Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. PEYCHAUD.
68 RUE DE CHARTRES
COIN BIENVILLE.
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
18mai—1an

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.
PLANCHES à plancher, à plafonner, à étagères, à abriter, en acajou et peuplier, constamment à vendre.
L'établissement tourne, rabotte et scie en tous genres, sur commande.
Les ordres y sont promptement exécutés.
Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans.
Boîte 933 du Bureau de Poste. 11 nov—1an

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en ces aux Etats-Unis le mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison.
11 août—1an

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 26 JANV.—CLASSE No 21.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
17	31	54	2	35	51	14	28	34	36	71	4	25	8	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 26 Janv. 1876

H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries.

AU PUBLIC.
Chaussures! Chaussures!
Grands sacrifices
LE magasin de P. CASAUBIEILH, coin Dumaine et Dauphine, sera transporté, le 1er Février, encoignure Royale et Ste-Anne.
P. Casaubieilh profite de cette occasion pour annoncer à ses amis et au public en général qu'il offre en vente tout son stock au-dessous du prix coûtant afin de faire place aux grandes consignations qui doivent arriver pour l'ouverture de son nouveau magasin. 15 jan—1m

J. A. PERIER,
250 & 252 RUE ROYALE.
Entre St-Philippe et Ursulines.
Liquidation! Liquidation!
MADAME PERIER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et le public en général que, voulant se retirer des affaires, elle vendra au-dessous du prix coûtant son dernier envoi de magnifiques pianos neufs de Pleyel, Debain, Wolter, Thibout.
Aussi un grand assortiment de Pianos de seconde main. 21 nov—6m—D Mar J

Avis Important.
A. BONNET
65......RUE ROYALE......65
FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaire il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.
Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit.
Il entend remercier ses clients en leur offrant à chacun un bargain.
16déc—3m

BLACKMAR & FINNEY
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH
PIANOS ORGANS & MUSIC.

L'INFLATION.
FERNANDEZ & VILLA croient à l'inflation: leurs cigares Legal Tenders sont préférés aux Golden Eagles.
5 déc—

Bal des Garçons Restaurateurs.
LA barre et le vestiaire pour le bal anniversaire que doivent donner les Garçons Restaurateurs, le 19 février, seront vendus au plus offrant. Des soumissions cachetées seront reçues dans ce but jusqu'au 5 février, au café de M. Léon Martin, au coin des rues Conti et Bourbon.
18janv au 4fév

CARBONICO-PHOSPHATED COD LIVER OIL
U.S. PATENT
L'ACIDE CARBONIQUE
dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGREABLE et plus DIGESTIBLE.
C'est la SEULE huile préparée qui, à cause de sa supériorité, est protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES fabriquées facilement.
A vendre par tous les droguistes.
Renseignements à A. JAS, Droguiste 103 Chartres, N. O.
Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 12jan—

LA FASHION.
SI vous voulez être fashionable, fumez les cigares de Fernandez & Villa, dits: Comme il faut.
5 déc—

Spécialité pour le Lounge
DES services de table pour repas, bals, noces, soirées, etc. Couverts, vaisselle, verres, nappes, serviettes et autres. Service complet. Couverts en Argenterie, à prix exceptionnellement réduits défiant toute concurrence. Chez C. ROUYER, Toulouse et Chartres.
4 jan—3m DMaJ

Café à vendre à l'amiable.
LE "TEXAS EXCHANGE" situé rue Decatur encoignure Bienville, en face du marché français.
Le bail du dit café sera donné à prix réduit à un bon locataire. Pour les conditions s'adresser à Jean Dours au café. 26janv—

A Louer
A très bas prix, une maison basse située au No 59 de la rue Esplanade, entre les rues Chartres et Royale. S'adresser au No 201 de la rue Bourbon. 25janv—3t

Grocerie à vendre.
GROCERIE
UNE GROCERIE bien achalandée, faisant de bonnes affaires, et située dans un des meilleurs quartiers du 2d District. S'adresser à J. MANDIN & CO., 57 Decatur.
20janv—1m

A Louer.
LA maison cottage No 156 1/2 rue de l'Esplanade, entre les rues Marais et Villeré, avec installation pour le gaz, &c., convenable pour une petite famille. Prise de possession le 1er février prochain.
S'adresser au bureau du Sheriff.
14 jan—3tps

Collége Commercial de Dolbear
203......Rue du Canal......203
AU TROISIÈME ETAGE, est ouvert toute l'année, des heures du matin à 9 heures du soir. On peut commencer n'importe quand, à prendre des leçons de tenue des livres, d'écriture, d'arithmétique, d'anglais, de français et d'espagnol. L'instruction est égale, le jour et le soir. Classe pour les dames.
R. DOLBEAR, président.
N. B.—Privilèges de ... à vendre.
8janv—1anMJD